



UNIVERSITE GASTON BERGER
REVUE AFRICAINE DE SCIENCES POLITIQUE ET SOCIALES

N° 19 DECEMBRE 2018

ISBN N°979-10-91817-02-B
EAN 9791091817028
ISSN: 2338-2796



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT
AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

DECEMBRE 2018

REVUE AFRICAINE DE SCIENCES POLITIQUE ET SOCIALES Numéro 19



Revue Publiée avec le Concours de la
Banque Africaine Développement

Editions Librairie Juridique Africaine

**Revue Africaine de Sciences
Politique et Sociales n°19**

DECEMBRE 2018

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PR. PAPA OGO SECK

- Membre de l'Association Française Droit et Cultures
- Membre de la Section Science Politique de L'Université Gaston Berger de Saint-Louis
- Président de l'Association internationale pour la Recherche et le Développement en Afrique (ARDASENEGAL)
- Président Exécutif de l'Association des Juristes Africains(A.J.A)
- Membre de l'Académie Diplomatique Africaine

**COMITE SCIENTIFIQUE : COORDONNATEUR PR. SAMBA
TRAORE**

- Pr. Babacar KANTE
- Pr. Ibrahima FALL
- Pr. Babaly SALL
- Pr. Felwin SARR
- Pr. Albert BOURGI (FRANCE)
- Pr. Augustin LOADA (BURKINA FASO)
- Pr. Tidjani ALOU (NIGER)
- Pr. Mamadou DIOUF (COLUMBIA NEW YORK)
- Pr. Demba SY (UCAD)
- Pr. Daniel BOURMAUD (FRANCE)
- Pr. Abdel Wedoud Ould CHEIKH (FRANCE)
- Pr. Moussa DIAW (UGB)

- Dr. Ibrahima SILLA (UGB)
- Pr. Mbissane NGOM (UGB)
- Pr. Abdoulaye NIANG (UGB)
- Pr Bakary CAMARA (Bamako)

COMITE DE REDACTION :

- Pr Alioune SALL (UCAD)
- Pr. Ismaila Madior FALL (UCAD)
- Pr. Felwin SARR (UGB)
- Pr. Tidjani ALOU (NIGER)
- Pr. Augustin LOADA (FASO)
- Pr. Lamine NDIAYE (UCAD)
- Pr. Andre CABANIS (FRANCE, Toulouse)
- Pr. Mamadou BADJI (UCAD)
- Pr. Mbissane NGOM (UGB)
- Pr. Babacar GUEYE (UCAD)
- Pr Samba THIAM UCAD
- Pr Ibou SANE (UGB)
- Pr Mouhamadou Moustapha AIDARA

SECRETARIAT DE LA REDACTION :

- Secrétariat Science Politique
- SC. PO-SJP-UGB – Tel : (221) 33 961 23 56
Poste 1107 – 1355.
- Port : (221) 77 222 75 77
- Email ogoseck2003@yahoo.fr

SOMMAIRE

La réforme du droit des marchés publics au Cameroun : la dématérialisation des règles générales de passation.....	4
SAMUEL TEPI	
L’alternance politique locale au Cameroun: Le cas des élections municipales.....	37
Jean Daniel BOMBELA	
La démocratisation insurrectionnelle au Sénégal.....	63
ALASSANE NDAO	
Fragilité et curialisation de l’État au Gabon sous Omar Bongo. Sociogenèse d’une action gouvernementale entre clientélisme et parentèle politiques.....	88
Patrice MOUNDOUNGA MOUITY	
Analyse de quelques facteurs endogènes de l’échec scolaire au niveau des Académies d’Enseignement Rive Droite du District de Bamako et Sikasso.....	120
Ibrahima TRAORE & MAHAMAT FOUDDA DJOURAB	
«La construction de l’administration du Sénégal : entre le phénix des réalités sociétales et le génie de modernisation ? ».....	134
Serigne Ahmadou GAYE	
Référé administratif et unité de juridiction au Sénégal.....	156
Mouhamadou Moustapha Aidara	
La protection des droits de l’homme par le juge de l’intégration en Afrique : l’exemple de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CJ CEDEAO).....	180
El Hadji Omar DIOP	

La coopération Chine-Afrique VS la coopération Europe-Afrique via le groupe
ACP : répétition ou dépassement ?.....221

Pegui-Bere Adamon BOUDZANGA &
Serges MEYE NDONG

L'insécurité à Libreville : une étude exploratoire.....245

Apoli Bertrand KAMENI &
Darlane MENGUE-M'ENGOUANG

Étude et préventive en archéologie du site du futur barrage hydroélectrique de
NGOULMENDJIM (Haut-
Komo).....275

Fereole Clarpin MOUSSOUNDA

L'influence de la faute sur le régime de la responsabilité civile du fait d'autrui :
exemple de la responsabilité des parents du fait de leurs enfants mineurs en droit
sénégalais.....289

Mballo THIAM

La problématique de la sécurité collective : l'état de la coopération régionale et
internationale en matière de lutte contre le terrorisme au Mali.....318

Mahamane YAHAYA

Les mouvements migratoires précoloniaux européens ou postcoloniaux africains et
l'environnement juridique des affaires en Afrique subsaharienne.....350

Dr Francis Riche BILONG NKOH

Démocratie, libéralisme autoritaire et émergence en Afrique de l'Ouest
KITTI H. Nathaniel.....372

Les juges de l'UEMOA et du Conseil constitutionnel sénégalais: *des promoteurs
de la primauté des normes communautaires*.....395

Moussa DIOP

Démocratie, libéralisme autoritaire et émergence en Afrique de l'Ouest

KITTI H. Nathaniël, Enseignant-Chercheur, Faculté de droit et de science politique, Université d'Abomey-Calavi, Département de Science Politique, République du Bénin, kitnath@yahoo.fr; kitnatha@gmail.com

Résumé :

La fin de la guerre froide a sonné le glas des régimes autoritaires en Afrique. La démocratie libérale est adoptée dans la plupart des pays africains comme la voie de développement. Cette nouvelle ère coïncide avec l'éveil économique de la Chine qui s'est imposée comme le premier contributeur en matière d'aide au développement en Afrique. Par la mondialisation, le modèle chinois séduit certains dirigeants qui s'engouffrent dans cette brèche dans leurs politiques publiques de rattrapage du retard. Sous cette influence, la démocratie libérale, prend une tournure autoritaire en Afrique de l'Ouest. L'on s'interroge sur ses modes opératoires et ses chances de succès comme modèle de développement. La présente réflexion scrute cet horizon sous l'angle de l'émergence en Afrique de l'Ouest. Les théories sur le développement sont convoquées pour analyser cette nouvelle approche du libéralisme. Les données documentaires collectées à partir des publications d'ouvrages ont servi à tracer les sillons de cette problématique.

Mots clés : autoritarisme, libéralisme, émergence, démocratie, droits de l'homme

Democracy, Authoritarian liberalism and emergence in West Africa

Abstract: The end of the cold war spelled the end of authoritarian regimes in Africa. Liberal democracy is adopted in most African countries as the path to development. This new era coincides with the economic awakening of China, which has emerged as the leading contributor to development aid in Africa. By the way of globalization, the Chinese model lures some leaders who are stepping into the breach in their public policies of catching up the delay. Under this influence, liberal democracy takes an authoritarian turn in West Africa. One wonders about its modes of operation and its chances of success as a model of development. The reflection hereby examines this horizon from the angle of emergence in West Africa. Theories of development are convened to analyze this new approach to liberalism. The documentary data collected from the publications of books were used to trace the furrows of this problem.

Key words: authoritarianism, liberalism, emergence, democracy, human rights

Introduction

Le mot libéralisme fut employé pour la première fois en 1825 par Benjamin Constant¹. Mais, les thèmes qui le constituèrent avaient été développés auparavant. En France, les idées libérales avaient été exprimées dès la moitié du XVIII^e siècle. Mais, c'est surtout au moment de la Révolution de 1789 qu'elles triomphent. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la constitution de 1791 furent des moments de la pensée libérale qui inspirèrent le monde. Il se caractérise par la place centrale donnée à la liberté, considérée comme l'objectif majeur de tout bon gouvernement, et par la conviction que l'individu est à la fois la valeur principale et la raison d'être de la société. L'individu est considéré comme ayant des droits naturels qui doivent être opposés aux gouvernants qui ont naturellement tendance à pousser au maximum possible les pouvoirs qu'ils détiennent. Ils ne respectent que les limites impératives qui leur sont imposées par des règles de fond ou de procédure. La liberté des hommes doit donc être établie et garantie contre les excès des gouvernants.

La liberté des hommes étant mise en danger par le pouvoir personnel et souvent absolu des monarques, ils semblent en être le principal ennemi ; en ce sens, la liberté se conquiert par la limitation des pouvoirs des monarques ou la création de république. On pense généralement que ces dernières étant fondées sur le suffrage populaire ne peuvent que respecter la liberté et les droits des individus².

Sur le plan politique, le libéralisme se traduit par l'adoption d'une constitution qui garantit les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques et la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Sur le plan économique, il existe des rapports étroits entre la réflexion politique proprement dite et celle qui porte sur l'aménagement de la société. Ainsi, le droit de propriété est garanti comme étant nécessaire pour protéger l'individu contre les pouvoirs. L'action de l'Etat est limitée à la régulation du fonctionnement de l'économie³.

Les pays africains en général et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier ont hérité, par succession d'Etat issue de la décolonisation, la forme moderne du libéralisme. Mais, comme la phase libérale de la Révolution française qui fut de

¹LAVROFF (D.G.), *Histoire des idées politiques depuis le XIX^e siècle*, Paris, Dalloz, 8^e édition, 2003, p. 20

²Ibid

³Ibid

courte durée⁴, la plupart des Etats africains sombrèrent dans l'autoritarisme dans la deuxième moitié des années 60⁵.

En effet, le concept d'autoritarisme a été élaboré pour qualifier les régimes politiques ni démocratiques, ni totalitaires⁶. Juan Linz⁷ écrit « *qu'il se caractérise par l'existence d'un pluralisme politique, limité par la présence d'une mentalité distinctive et pas d'une idéologie comme dans les régimes totalitaires ; et par un pouvoir qui s'exerce dans des limites prévisibles même si elles ne sont pas définies juridiquement* »⁸. Philippe Droz-Vincent définit de son côté l'autoritarisme comme « *la négation des critères de la polyarchie* »⁹. Cette dernière notion, que l'on doit au politiste américain Robert Dahl, désigne un système dans lequel il existe des possibilités de contestation institutionnalisée des décisions prises par le pouvoir politique, dans un contexte de pluralisme social¹⁰. L'autoritarisme se conçoit donc à l'inverse comme un système dans lequel la contestation ne peut jamais parvenir à remettre effectivement en cause les choix faits par les gouvernants. Par contre, tant qu'elle reste dans ces limites, son existence est tolérée. Pour pallier le flou de ces définitions et les désaccords qu'elles suscitent, Philippe Braud propose de retenir une seule variable pour distinguer entre démocratie, totalitarisme et autoritarisme, le degré de consensus exigé des gouvernés ; alors que les désaccords politiques ont pleinement le droit d'exister en démocratie, leur expression publique peut être sanctionnée dans les régimes autoritaires, et leur simple existence n'est pas tolérée par les systèmes totalitaires¹¹. La France sous le second empire et l'empire allemand d'avant 1914 ont offert les exemples d'autoritarisme libéral qui consiste à offrir un modèle d'Etat libéral dans son équilibre social et économique, mais autoritaire dans sa nature politique. Les modèles bonapartiste et bismarckien ont inspiré nombre d'entreprises de modernisation d'Etat menées en Amérique Latine, en Europe et en Afrique depuis la fin du XIXe siècle¹².

⁴La convention, le directoire, le consulat et l'empire rompirent avec cet idéal et il fallut attendre la fin de la monarchie de juillet pour qu'il entrât à nouveau dans les faits.

⁵SCHACHTER-MORGENTHAU (R.), *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances. La période nationaliste*, Paris, L'Harmattan, 1998

⁶HERMET (G.), « L'autoritarisme », in GRAWITZ (M.) et LECA (J.) (dir), *Traité de science politique, tome II : les régimes politiques*, Paris, PUF, p. 269-315

⁷LINZ (J.), *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000

⁸STEUER (C.), *La science politique en fiches*, Paris, Ellipses, 2012, p. 20

⁹Ibid

¹⁰Ibid

¹¹Ibid, p. 29

¹²Voir HERMET (G.), *Démocratie et autoritarisme*, Paris, CERF, 2012, p. 79

Il fallut attendre la fin de la guerre froide pour voir la démocratie restaurée dans plusieurs Etats africains¹³. Poussés par le discours de la Baule, la chute du mur de Berlin, les promesses de prime à la démocratie, ils renouèrent avec l'effervescence démocratique du début des années 60¹⁴. De nouvelles constitutions sont élaborées par différents modes. Ainsi, distingue-t-on la transition par pacte entre élites,¹⁵ la conférence nationale qui consiste à organiser un forum regroupant l'ensemble des organisations de la société pour transformer le système politique du pays,¹⁶ les transitions contrôlées par lesquelles les tenants du pouvoir prennent l'opposition de vitesse, avant qu'elle n'ait le temps de s'organiser et de les contraindre à une conférence nationale ou à partager la maîtrise de l'agenda de la transition,¹⁷ les transitions par réforme des institutions en place utilisées par les pays qui ont démocratisé leurs institutions au sortir d'une guerre civile d'une part¹⁸ et les pays dans lesquels, sous la pression des opposants et/ou de la rue, les gouvernements acceptent de réformer le cadre institutionnel pour le rendre plus propice à la participation et à la compétition, sans qu'il soit nécessaire d'organiser une conférence nationale d'autre part¹⁹ et la transition arrachée, typique des changements précédés d'une insurrection populaire entraînant la chute du régime autoritaire. Les résultats de cette insurrection sont convertis en acquis démocratiques²⁰.

¹³GONIDEC (P.F.), *Les systèmes politiques africains, Les nouvelles démocraties*, Paris, LGDJ, 3^{ème} édition, 1997, 242 p ; BAYART (J-F.), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, Nouvelle édition, 2006, 439 p

¹⁴EBOUSSI BOULAGA (F.), *Les conférences nationales en Afrique noire, une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993 p. 14 ; LALOUP (F.), « La Conférence nationale du Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », *Année africaine 1992-1993*, Bordeaux, CEAN, 1992, pp. 89-114 ; HEILBRUNN (J.), « Social Origins of National Conference in Benin and Togo », *The Journal of Modern African Studies*, 31 (2), 1993, pp. 277-299. ; NWAJIAKU (K.), « The National Conferences in Benin and Togo Revisited », *The Journal of Modern African Studies*, 32 (3), 1994, pp. 429-447. ; BANEGAS (R.), « Action collective et transition politique en Afrique : la Conférence Nationale du Bénin », *Cultures et conflits*, n° 17, printemps, 1995, pp. 137-175; OMITOOGUN (W.) et ONIGU-OTITE (K.), *The National Conference as a model for Democratic Transition : Benin and Nigeria*, Ibadan, IFRA/African Book Builders, 1996, 40 p.

¹⁵Cas de l'Afrique du Sud et de la Namibie

¹⁶Ce mode initié par le Bénin a contaminé une dizaine d'autres pays francophones (Niger, Congo, la Centrafrique, le Tchad, l'ex Zaïre, le Togo etc).

¹⁷Cas du Burkina Faso, le Cameroun ou la Guinée Conakry

¹⁸Cas du Mozambique

¹⁹Cas de la Côte d'Ivoire

²⁰Cas du Mali

La fin des années 1990 coïncide avec l'émergence des dragons asiatiques (Chine, Corée du Sud, Taiwan, Singapour etc)²¹. Les relations commerciales entre l'Europe et les pays africains cèdent la place aux nouveaux pays émergents de l'Asie. En effet, un pays émergent, ou économie émergente, ou encore marché émergent est un pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaît une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie ainsi que les structures économiques et sociales converge vers ceux des pays développés avec une ouverture économique au reste du monde, des transformations structurelles et institutionnelles de grande ampleur et un fort potentiel de croissance²². Le concept de « *pays émergents* » apparaît dans les années 1980 avec le développement des *marchés boursiers* dans les pays en développement. Le premier à utiliser le terme « *marchés émergents* » en 1981 est Antoine van Agtmael²³, économiste néerlandais à la Société financière internationale, pour parler « *de pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs* »²⁴. À partir des années 2000 et surtout depuis le début de la crise économique mondiale en 2008, un possible découplage entre les pays développés et les pays émergents (notamment les BRICS²⁵) est évoqué : les taux de croissance de ces derniers et leur balance des paiements laissent croire qu'ils peuvent vivre indépendamment des pays développés. Parmi les critères de définition, les changements structurels sont souvent cités : rénovation juridique et institutionnelle, passage d'un type de production agricole à un type industriel, ouverture au marché mondial des produits et services et aux flux internationaux de capitaux. La définition est parfois réduite à celle de nouveaux pays industrialisés (NPI) mais les premiers de ces pays, regroupés sous le nom générique de « *quatre dragons asiatiques* », ne peuvent plus être qualifiés d'« émergents » car leur émergence date de la fin des années 1980. Ainsi, la définition des pays émergents est longtemps restée assez floue et revenait généralement à qualifier ainsi les pays en développement qui ne font pas partie des pays les moins avancés²⁶. Pourtant, des

²¹FUKUYAMA (F), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 2008, p. 15

²²BRUNEL (S.), *L'Afrique est-elle si bien partie?*, Paris, Sciences Humaines, 2014, p.74

²³VAN AGTMAEL (A.), "*The emerging market century : how a new breed of world class companies is overtaking the world*", N.Y. Free Press, 1981

²⁴DELANNOY (S.), *Géopolitique des pays émergents - Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, p. 11

²⁵Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa. BRIC est le premier à désigner les quatre principaux pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine) qui sont susceptibles de jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale dans un futur plus ou moins proche. BRICS, apparaît en 2011 avec l'ajout de l'Afrique du Sud qui participe désormais aux sommets regroupant ces pays. Le dernier sommet a eu lieu en juillet 2018 en Afrique du Sud

²⁶Les pays les moins avancés (PMA) sont une catégorie de pays créée en 1971 par l'Organisation des Nations unies (ONU), regroupant les pays les moins développés socio-économiquement de la

spécialistes²⁷ ont proposé des critères objectifs pour définir précisément le groupe des pays émergents : Revenus intermédiaires : les pays émergents ont un revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) compris entre 10 et 75 % du revenu moyen de l'Union européenne (ceci exclut donc les pays les moins avancés et les pays riches) ; croissance et rattrapage économique : durant la période récente (au moins une décennie, les pays émergents ont connu une croissance supérieure à la moyenne mondiale). Ils connaissent donc une période de rattrapage économique et pèsent de ce fait de plus en plus lourd dans la création de richesses mondiales ; transformations institutionnelles et ouverture économique : durant la période récente, ces économies ont connu une série de transformations institutionnelles profondes qui les ont davantage intégrées aux échanges mondiaux. L'émergence économique est donc en grande partie issue de la mondialisation²⁸. Au début des années 2010, une soixantaine de pays répondent à ces critères. Ensemble, ils représentent près de 50 % de la richesse créée dans le monde et les deux tiers de sa population. Parmi eux, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) sont les figures de proue, mais l'Indonésie, le Mexique et la Turquie constituent d'autres économies émergentes de premier ordre²⁹.

Parmi les pays émergents de l'Asie, la Chine particulièrement a impacté rapidement sa présence en Afrique. Instrumentalisant sa vieille querelle politique avec Taïwan³⁰, plusieurs pays africains rompent leur relation avec ce dernier et se tournent vers la Chine. Le modèle chinois devient une référence dans les pays africains. L'imitant politiquement, ils procèdent à une restauration autoritaire³¹. Les nouvelles constitutions sont révisées pour instaurer un mandat illimité alors que celui du président chinois était limité³². Le dirigisme économique est institué et les libertés publiques muselées. Le libéralisme autoritaire trouve un terreau d'expression et de justification favorable. Comment ce nouveau système libéral a

planète. Ils présentent les indices de développement humain (IDH) les plus faibles et devraient à ce titre obtenir une attention particulière de la part de la communauté internationale. La plupart sont des États en situation de déliquescence. Au 18 avril 2017, 48 pays sont considérés comme des PMA, dont la majorité (34) se situe en Afrique. Voir "List of Least Developed Countries" sur <http://www.un.org/> consulté le 3 août 2018,

²⁷ARTUS (P.), *Crises des pays émergents. Faits et modèles explicatifs*, Paris, Economica, 2000, 125 p.

²⁸VERCUEIL (J.), *Les Pays émergents. Brésil, Russie, Inde, Chine... Mutations économiques et nouveaux défis.*, Paris, Bréal, 3ème édition, 2012

²⁹Ibid

³⁰Un seul pays africain, le Swaziland, garde ses relations avec ce pays

³¹BRUNEL (S.), op.cit, p.79

³²Désigné par le comité central du parti communiste chinois, il est investi pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Avec la réforme de 2018, le nombre de son mandat n'est plus limité

pu être instauré ? Quels sont les facteurs internes et externes ayant favorisé son éclosion ? Quelles sont ses chances de succès en Afrique de l'Ouest³³ où l'impératif de développement économique risque de reprendre le pas sur la jouissance des libertés publiques ? En choisissant de réfléchir sur le sujet, il est soulevé la problématique de la voie de développement et des régimes et systèmes politiques en Afrique de l'Ouest. L'objectif est d'analyser la tendance libérale autoritaire en lien avec l'émergence en Afrique de l'Ouest, de faire ressortir ses forces et faiblesses ainsi que ses perspectives d'avenir. Pour y parvenir, le raisonnement est abordé sous les angles théorique et empirique. En effet, pour LIPSET, la libéralisation économique entrainerait la croissance et par conséquent l'amélioration du niveau de vie, qui, à son tour, peu ou prou, encouragerait la transition vers la démocratie³⁴. Or cette thèse ne rend pas compte des exemples à contrario observés çà et là.³⁵ Selon d'autres auteurs, l'apparition d'une « *middle class* » serait porteuse de valeurs et des principes démocratiques, étant donné les biens qu'elle possède et leur niveau d'éducation. LINZ³⁶ démontre le contraire à travers les bourgeoisies et les classes moyennes qui se sont souvent rangées du côté des régimes autoritaires ou totalitaires. Anthony Downs³⁷ établit une analogie entre le développement des marchés économiques et politiques. Même s'il ne leur attribue pas un lien causal, une autre variante de cette thèse soutient que la libéralisation économique favoriserait la libéralisation politique, parce que la part grandissante du secteur privé par rapport au secteur public réduirait progressivement le poids de l'Etat. Cette thèse perd de vue que le secteur privé subsiste dans certains pays à l'ombre de l'Etat et des clans du régime. Ce qui institue un « capitalisme des copains »³⁸. FUKUYAMA soutient « *qu'il est possible pour un pays d'être libéral sans être particulièrement démocratique* »³⁹ Sous l'angle empirique la réflexion se base sur des données documentaires collectées dans les ouvrages généraux, spécialisés et dans la presse. Deux hypothèses sont élaborées pour conduire la recherche. La première postule que le libéralisme autoritaire tout en privilégiant les droits économiques, tente de

³³La réflexion porte sur les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ils ne sont pas tous évoqués dans le développement. Pour des raisons de comparaison, quelques pays de l'Afrique Centrale ont été utilisés

³⁴LIPSET (M-S.), « Some Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, n° 59, pp. 69-105

³⁵Inde, monarchies du Golfe

³⁶LINZ (J.), *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006

³⁷DOWNS (A.), *An Economic Theory of Democracy*, Harper and Row, New York, 1957

³⁸KIENLE (E.), « Libéralisation économique et délibération politique : le nouveau visage de l'autoritarisme », in DABENE (O.), GEISSER (V.), MASSARDIER (G.) (dir), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, p.261

³⁹FUKUYAMA (F.), op, cit, p. 69

prospérer sous l'influence chinoise par le retour de l'idéologie développementaliste. La deuxième soutient, que cette idéologie peine à prospérer en Afrique de l'Ouest où l'attachement aux libertés publiques issues de la libéralisation politique des années 90, reste notable. La restitution obéit à une démarche dialectique de retour à l'Etat providence (I) et du combat contre l'hypothétique Etat providence (2).

I- Le retour de l'Etat providence⁴⁰

Le libéralisme recouvre quatre dimensions : libéralisme politique, économique, intellectuel et culturel (ou libéralisme des mœurs)⁴¹. Toute prédilection exclusive pour l'une de ces dimensions au détriment des autres cède au despotisme éclairé de son principe et tombe sous la dépendance de sa propre logique. Après une décennie de libéralisme politique intégral, les pays de l'Afrique de l'Ouest cèdent devant le boom économique autoritaire chinois (A) et marquent une préférence pour le développement économique, qui, selon certains dirigeants, est la condition *sin qua non* de jouissance des libertés publiques (B)

A- Une influence asiatique

L'influence asiatique dans l'émergence du libéralisme autoritaire en Afrique de l'Ouest s'est manifestée par la mise en avant de l'exemple chinois (1) et le retour de l'idéologie développementaliste (2)

1- La mise en avant de l'exemple chinois

Dans son ouvrage intitulé : *Quand la Chine s'éveillera...le monde tremblera*⁴², Alain Peyrefitte prédisait déjà l'influence chinoise actuelle sur les politiques publiques en Afrique de l'Ouest. Pour lui, « l'évolution de la Chine, dans la première moitié du XX^e siècle, est celle d'un pays qui voit successivement échouer les diverses formules qu'il essaie, jusqu'au jour où les conditions sont réunies pour que réussisse la seule qui reste-la seule, apparemment qui lui soit adaptée. Les dirigeants de l'Empire jusqu'en 1911, puis les chefs de la République, Yuan Shih-Kai, Sun Yat-sen, Chiang Kai-shek, Mao Tse-Tung, communièrent sur un point essentiel : la Chine ne pouvait être gouvernée que par un régime dictatorial et nationaliste. Rien ne pressait plus que de relever une Chine affaissée sous le poids des puissances occidentales. Le pays ne pouvait se passer d'un sévère

⁴⁰Voir EWALD (F.), *Histoire de l'Etat providence*, Paris, Grasset, 1996 ; DONZELOT (J.), *L'invention du social*, Paris, Seuil, 1994 ; BEC (C.), *De l'assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998 ; CASTEL (R.), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995

⁴¹CRAPEZ (M.), « Les leçons libérales de la crise », *Revue problèmes économiques*, n°3120, 2015, p. 5

⁴²PEYREFITTE (A.), *Quand la Chine s'éveillera...le monde tremblera*, Paris, Fayard, 1973, 475p

encadrement de la population. Les Chinois qui avaient été formés au contact de l'Occident, ou qui seulement avaient étudié l'histoire européenne et américaine, ressentait avec acuité le sous-développement dramatique de leur pays et la désintégration totale qui le menaçait. Le temps perdu depuis le XIX^e siècle, notamment par rapport au Japon, éliminait des solutions plus graduelles »⁴³

Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont subi une trajectoire de domination étrangère comme la Chine. La traite négrière les avait dépouillés de plusieurs millions de bras valides⁴⁴. Puis vint le travail forcé après l'abolition de l'esclavage au XIX^e siècle. Il humilia les populations et déstructura la société africaine⁴⁵. La colonisation qui s'ensuivit après maintes batailles avec les monarchies africaines, imposa une vision ethnocentriste de l'Etat. A l'indépendance cette vision s'imposa avec une dépendance économique des pays de l'Afrique de l'Ouest. En effet, au cours des années 1960 et 1970, suite à la décolonisation des pays du Sud, les Etats nouvellement créés se lancent dans d'ambitieuses politiques de développement aut centré. A cette époque, le développement économique est très largement perçu comme un processus linéaire qui se répéterait partout à l'identique. Cette vision est exprimée et développée par l'économiste américain Walt Whitman Rostow⁴⁶ qui publie en 1960, *les étapes de la croissance économique*. Il y décrit cinq étapes⁴⁷ à travers lesquelles passeraient toutes les sociétés, depuis leur forme traditionnelle, avant de devenir des sociétés industrielles. A cette époque, dans le sillage de Seymour Martin Lipset, les politistes tachent d'identifier les pré-requis-essentiellement économiques-nécessaires à une société pour qu'elle devienne une démocratie⁴⁸. L'autoritarisme est alors souvent perçu comme un mal nécessaire,

⁴³Ibid, p. 435

⁴⁴Voir Unesco, *Histoire générale de l'Afrique. VII. L'Afrique sous domination coloniale. 1880-1935*, présence Africaine, 1989, 544 p ; COQUERY-VIDROVITCH (C.), *Les routes de l'esclavage. Histoire des traites africaines. VI^e-XX^e siècle*, Paris, Albin Michel et Arte éditions, 2018, 274 p

⁴⁵BHELY QUENUM (O.), *Un piège sans fin*, Paris, Présence Africaine, 1985

⁴⁶ROSTOW (W.W.), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, 1962

⁴⁷La société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, la marche vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

⁴⁸Voir LIPSET (S.M.), « Some Social Requisites of Democracy, Economic Development and Political Legitimacy », *American Political Science Review* 53, 1959, p. 69-165; LIPSET (S.M.), *Political Man : The Social Bases of Politics*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2nd ed., 1981, p 439 (original work published in 1960); LIPSET (S.M.), *L'Homme et la Politique*, Paris, Éditions du Seuil, collection Esprit, 1963, p. 57, (traduction française de *Political Man*, New York, Doubleday and Co, 1960); LIPSET (S.M.) and LAKIN (J.M.), *The Democratic Century*, University of Oklahoma Press, 2004, p. 19; DIAMOND (L.) and MARKS (G.), « Seymour Martin Lipset and the Study of Democracy », in DIAMOND (L.) and MARKS (G.), (eds.), *Re-examining Democracy Essays in Honor of Seymour Martin Lipset*, London, Sage Publications,

capable de faire sortir les sociétés du sous-développement économique, ce qui leur permettra dans un stade ultérieur de se démocratiser⁴⁹. Ce qui se solda par le néocolonialisme avec ses affres d'alternance entre militaires et civils à la tête de l'Etat. La fin de la guerre froide entraîna la victoire de la théorie de la paix démocratique⁵⁰. Au cours des années 1980, la crise du surendettement que connaissent la plupart des Etats du Tiers-Monde achève de discréditer ce modèle déjà largement critiqué par les théoriciens de la dépendance⁵¹. Les pays africains troquaient la révolution marxisme-léninisme contre la démocratie libérale. Cette dernière mit en avant les droits politiques nécessaires à l'éclosion d'une société de développement. Le boom économique des « dragons de l'Asie » au début du 21^{ème} siècle, réorienta la vision des dirigeants politiques. La Chine, la Corée du Sud, l'Inde, la Malaisie etc furent cités comme exemples de développement. Si la trajectoire n'a pas été la même pour les pays émergents de l'Aise, celle de la Chine séduit fortement les pays africains. Par sa croissance économique, son influence internationale et la solidarité des « Suds », la Chine reprit la place de l'occident en Afrique. Elle s'imposa comme le premier investisseur public étranger. Des partenariats d'échange furent institués par les Etats africains pour appliquer le miracle chinois⁵². L'Etat providence au modèle chinois refait surface. Les droits économiques, socio-culturels reprirent peu à peu le pas sur les droits politiques (2)

2- Le retour de l'idéologie développementaliste

L'idéologie développementaliste, mettant en avant les droits économiques et sociaux au détriment des droits politiques avait existé et régné en Afrique au lendemain des indépendances. Son retour sous le couvert démocratique montre

1992., p. 2; LIPSET (S.M.), « Economic development and democracy reconsidered », in DIAMOND (L.) and MARKS (G.), (eds), op.cit, pp. 93-139.

⁴⁹Voir STEUER (C.), op.cit, p. 51

⁵⁰BARRAL (P.E.), *Les grands théoriciens des relations internationales. 100 auteurs majeurs*, Paris, Studyrame, 2015

⁵¹Les théoriciens de la dépendance tels que Celso Furtado, Raúl Prebisch, Henrique Cardoso puis André Gunder Frank, Samir Amin, Argghiri Emmanuel conçoivent la dépendance comme non seulement commerciale (dégradation des termes de l'échange), mais aussi financière (l'industrie des pays sous-développés dépend des investissements réalisés par le centre, qui en récupère ainsi les profits) et technologique (l'avance scientifique des pays du centre rend les pays de la périphérie dépendants des transferts de technologie). Voir AMIN (S.), *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Anthropos, 1970 ; *L'impérialisme et le développement inégal*, Paris, Editions de Minuit, 1976 ; EMMANUEL (A.), *L'échange inégal*, Paris, Maspero, 1969 ; GALTUNG (J.), « A structural Theory of Imperialism », *Journal of Peace Research*, vol. 8, n°2, 1971

⁵²BOILOT (J-J) et DEMBINSKI (S.), *Chindiafrique. La Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde demain*, Paris, Odile Jacob, 2014, 422 p

qu'il n'y a d'éternellement nouveau que ce qui est éternellement ancien. En effet, le pouvoir politique africain postcolonial a, dans sa conception, hérité de l'organisation du pouvoir imaginé par les négriers qu'il a prolongé avec ses pratiques. Ce phénomène qu'Edem Kodjo nomme « despotisme obscur »⁵³ a été aussi libéral que marxiste en Afrique de l'Ouest. Sous sa forme libérale, la Côte d'Ivoire sous le président Houphouët Boigny et le Sénégal de Léopold Sédar Senghor en sont les archétypes. Les autres Etats de la sous région en sont les nombreux exemples marxistes. L'idéologie développementaliste a pour vivier politique l'autocratie. Le pouvoir est concentré dans les mains et l'autorité du chef de l'Etat. Les assemblées, le pouvoir judiciaire jouent le rôle de chambres d'enregistrement. Ainsi, les lois promulguées par le chef de l'Etat sont violées puisque sa volonté est source de droit et son vouloir du moment supplée la loi⁵⁴. Un parti unique est fondé et sert d'instrument politique sous sa forme idéalisée ou dévoyée. Le parti unique idéalisé est une étape devant déboucher plus tard sur la pluralité d'expression des peuples concernés, lorsqu'il sert de lieu de formation solide et objective de masses démobilisées et momentanément désorientées. Sous cette forme, il attire même les intellectuels et les démocrates⁵⁵. Le Sénégal l'a expérimenté jusqu'en 1978 où il s'ouvrit au pluralisme avec la création du Parti Démocratique du Sénégal d'Abdoulaye Wade et le parti de Cheikh Anta Diop. La forme dévoyée permet d'assurer la permanence du système totalitaire. Il sert le détenteur du pouvoir, étouffe toute capacité créatrice. Le Rassemblement du peuple togolais créé en 1969 et le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) en sont révélateurs. L'idéologie développementaliste annihile toute idée de contre-pouvoirs dans quelque domaine que ce soit. Toutes les organisations relèvent du parti qui militarise la vie économique et sociale à défaut que l'Etat soit dirigé par un militaire. Les développementalistes comme Samuel Huntington, Tatu Vaanhannen, Charles Humana estiment que certaines conditions préalables doivent être réunies pour avoir quelque chance d'un régime démocratique : croissance économique, développement des classes moyennes, culture politique de participation et de contestation⁵⁶.

Cette idéologie n'a pu atteindre son but qui est d'assurer le bien-être de tous les citoyens. Trois décennies durant, elle a « chosifié » les africains par le bilan

⁵³KODJO (E.), ... *Et demain l'Afrique*, Abidjan, NEI-CEDA, 2014, p. 182

⁵⁴Ibid

⁵⁵Le Rassemblement du Peuple Togolais et le Parti de la Révolution Populaire du Bénin furent fondés avec le soutien des intellectuels aux présidents GNASSINGBE et KERÉKOU

⁵⁶HUNTINGTON (S.), *Political Order in Changing Society*, New Haven, Yale University, 1968 ; HUMANA (C.), *The world Guide to human Rights*, New York, Facts on File, 1985 ; VANHANNEN (T.), *The process of democratization: a comparative study of 147 States 1980-1988*, London, Crane Russack, 1991

désastreux de ses concepteurs à la tête de leurs Etats. Les programmes d'ajustement structurels sont venus pour compresser les dirigeants africains qui la pratiquaient. Ce qui a fini par ouvrir la voie à la restauration démocratique des années 90. Mais dans le système développementaliste, il est observé une opposition entre les droits politiques et les droits économiques (B)

B- L'opposition droits politiques/droits économiques

L'opposition entre les droits politiques et les droits économiques dans le système développementaliste se manifeste par la mise en avant des droits économiques (1)

1- La mise en avant des droits économiques

Dans le rapport annuel 2016 sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (FEM), les milieux d'affaires semblent juger les dirigeants politiques de manière opposée : les régimes forts rassurent quand la démocratie inquiète «*dans la famille des pays émergents, les dirigeants autoritaires sont jugés plus dignes de confiance que les politiciens des pays plus démocratiques*»⁵⁷. Cela se comprend par la mise en avant des droits économiques qui ne peuvent être garantis que dans un environnement incitatif à l'investissement privé. Même si la réflexion porte sur l'Afrique de l'Ouest, les exemples du Rwanda et du Burundi, deux pays de la zone des grands lacs témoignent aisément de l'importance de la problématique. En effet, Le Rwanda et le Burundi sont deux exemples en Afrique dans la région des grands lacs. Ils ont sensiblement la même taille, la même population, et ils étaient, il y a vingt ans, à un niveau semblable de déstructuration. Aujourd'hui, le revenu annuel par tête des Rwandais est deux fois et demie supérieur à celui des Burundais, le taux de pauvreté de vingt points inférieur, le PIB de Kigali vaut plus du double de celui de Bujumbura et 104 places séparent le Rwanda du Burundi sur l'indice de perception de la corruption.⁵⁸ Au Rwanda pourtant, tout a le mérite d'être clair. Les médias y sont contrôlés, comme les partis politiques, les associations et les ONG, en fonction d'une ligne rouge parfaitement revendiquée : tout ce qui, de près ou de loin, est susceptible de ranimer les démons de l'ethnicisme et du communautarisme tombe sous le coup de la loi. Démocratie tronquée ? Régime hybride ? Despotisme éclairé ? Pour Paul Kagamé, «*démocratie et développement ne progressent pas au même rythme*»⁵⁹. Il est convaincu que l'ancrage de la première est impossible sans son appropriation par la population, laquelle suppose certains préalables : éducation, santé, accès à l'eau

⁵⁷ *Jeune Afrique* n° 2911-2912 du 23 octobre au 5 novembre 2016, p. 13

⁵⁸ *Jeune Afrique* n° 2870 du 10 au 16 janvier 2016, p. 37

⁵⁹ Ibid

et à l'électricité, mais aussi ordre et stabilité, quitte à contraindre les libertés publiques. Cette conception de la démocratie avait été analysée par Robert Dalh qui conclut que « *les faits ne prouvent pas qu'un haut niveau de développement économique soit une condition nécessaire ni même suffisante pour parvenir à un débat politique compétitif, pas plus que l'existence de compétition politique n'est une condition nécessaire ou suffisante pour parvenir à un haut niveau de développement socio-économique* »⁶⁰ En Espagne par exemple, le franquisme n'avait pas détruit une économie de marché et la chute de la dictature avait été précédée par au moins une décennie de relative expansion économique⁶¹. François Soudan en conclut « *comment s'étonner que la très grande majorité des compatriotes de Paul Kagamé ne souhaite pas prendre le risque d'une alternance, qui, nulle part, n'est en soi synonyme de meilleure gouvernance ?* »⁶² Kircheimer donne la réponse à cet étonnement en montrant que la structure sociale d'une société détermine le choix politique originel conditionnant la transition et l'évolution radicale ou graduelle de la situation ultérieure⁶³.

A l'inverse, le Burundi pâtit d'une restauration autoritaire qui a sombré, depuis 2015, le pays dans la violence. L'espoir institué par l'accord d'Arusha qui a mis fin à une longue période de guerre identique à celle rwandaise a cédé place au désespoir. Dix ans de pouvoir du président Nkurunziza n'ont pas permis de faire décoller le pays à l'image du Rwanda. La théorie de la paix démocratique selon laquelle les démocraties ne peuvent que produire la paix est à l'épreuve. Le sabordage des droits civils, outil de l'idéologie développementaliste a-t-il toujours conduit à l'émergence économique ? (2)

2- Le sabordage des droits civils

Les constitutions de la plupart des Etats de l'Afrique de l'Ouest tout en proclamant le libéralisme politique, organisent l'inféodation du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif. Le président de la République est garant de l'indépendance de la justice⁶⁴. On relève une hybridation entre le modèle français et le modèle américain. Le président de la République est le président ou le coordonnateur en

⁶⁰DALH (R.), *Modern Political Analysis*, Englewood Cliff, New Jersey, Prentice Hall, 1963 ; DALH (R.), *Polyarchy, participation and opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971

⁶¹BIDEGARAY (C.), « Réflexion sur la notion de transition démocratique en Europe centrale et orientale » in, *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 65, première édition, 1993, p. 133

⁶²Ibid

⁶³OTTO (L.), "Confining Conditions and Revolutionary Breakthroughs", in *American Political Science Review*, 1965, p. 964-974

⁶⁴Voir art 127 de la constitution béninoise

Chef du parti ou de la coalition au pouvoir. Ainsi, Faure GNASSINGBE⁶⁵ est le Chef de Unir, Boni YAYI⁶⁶ président d'honneur des Forces Cauris pour un Bénin Emergent, Ibrahim Boubacar KEITA⁶⁷ celui du Rassemblement Pour le Mali, Allassane D. OUATTARA⁶⁸, celui du Rassemblement des Républicains etc. Il distribue les postes politiques et techniques à son bon vouloir. Il tranche en dernier ressort les contentieux de candidature sur la liste de son parti ou coalition de partis. Véritable agent du pouvoir exécutif auprès des tribunaux, le magistrat du parquet est placé sous la direction et le contrôle de son chef hiérarchique, le procureur général et sous l'autorité du garde des sceaux, lui-même placé sous l'autorité du président de la République. De ce fait, il est tenu d'une part de respecter les instructions données par l'autorité hiérarchique pourvu qu'elles soient écrites et, d'autre part, de communiquer au tribunal ou à la Cour par voie de conclusions écrites les indications qui ont pu lui être transmises par son chef. Etant soumis à l'autorité hiérarchique, ils ne peuvent être indépendants bien qu'il soit d'usage de tempérer leur devoir d'obéissance hiérarchique par l'adage «*si la plume est servie, la parole est libre*». L'exécutif profite de ce cordon ombilical avec le judiciaire pour le manipuler. Les opposants sont persécutés, exilés pour le meilleur des cas ou emprisonnés. Les médias sont muselés et contrôlés par l'intermédiaire de l'instance de régulation dont le président est nommé par le Chef de l'Etat. Appartenant à la même majorité politique qu'à l'Assemblée Nationale, les rapports des députés avec le président de la République sont des rapports de soutien sans faille, de subordination. Dans ses rapports avec le pouvoir législatif, le président de la République jouit d'une position renforcée. La constitution limite le rôle des députés tant en matière d'exercice du pouvoir législatif qu'en matière de contrôle de l'action gouvernementale. Chef de l'Etat et chef du gouvernement, le président de la République a donc toute latitude pour gouverner sans être inquiété par les députés. L'Assemblée devient une caisse de résonance ou d'enregistrement. L'action gouvernementale n'est plus bien contrôlée. La législation déléguée est abusivement utilisée. Les organisations de la société civile, dernier rempart contre la dérive du présidentielisme démocratique⁶⁹ se taisent, faute de moyen et de canal d'expression. Les droits de l'homme abondamment proclamés, sont constamment

⁶⁵Président du Togo

⁶⁶Ancien Président du Bénin de 2006 à 2016

⁶⁷Président du Mali

⁶⁸Président de la Côte d'Ivoire. Au dernier congrès, il céda son poste à Henriette DAGRI DIABATE

⁶⁹TOPANO (P.V.), *Introduction à la sociologie politique du Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2013, p.

violés⁷⁰. L'un des principaux acquis du constitutionnalisme africain des années 1990 est érodé. Le verrou constitutionnel de limitation du nombre de mandat est sauté (Togo) ou tenté d'être sauté (Burkina Faso, Niger). Les thuriféraires des pouvoirs, accrochés à leurs privilèges prétendent que l'avenir de leur pays dépend d'un homme. Le pouvoir à vie transforme le système économique en capitalisme tronqué car les contrats sont rarement respectés (Affaire PVI au Bénin)⁷¹, les entreprises sont accaparées par les dirigeants et leurs familles (Cas du Gabon, du Congo, du Togo, de la Guinée Equatoriale, du Burkina sous Compaoré etc) et la richesse des uns est amassée sur le vol et l'exploitation des faibles⁷². En l'absence de l'Etat providence annoncé (II), il est institué une lutte acharnée pour l'expression des libertés publiques.

II- Le combat contre l'hypothétique Etat providence⁷³

Le pouvoir fondé sur la force est toujours à la merci d'une force plus grande, ce qui plonge ses détenteurs dans une insécurité psychologique et l'obsession des complots réels ou imaginaires (A), sources d'abus et fatalement de résistances (B).

A- L'échec des « démocraties »⁷⁴

Cet échec se manifeste dans la protection des droits économiques, source du libéralisme autoritaire (1)

⁷⁰DEGNI SEGUI (R.), *Les droits de l'homme en Afrique noire francophone : théorie et réalités*, Abidjan, CEDA 2^e édition, 2001

⁷¹L'objectif de ce marché signé à la veille de l'élection présidentielle de 2011 est de contrôler et de s'assurer de la destination des marchandises en transit et de ceux réservées aux marchés et à la consommation locale. Par un système de « scanning et de tracking », l'opération limitait considérablement les fraudes douanières en complicité avec les importateurs. La forte résistance de ces derniers qui paralysèrent le port autonome de Cotonou pendant plusieurs jours, contraint le Chef de l'Etat à suspendre l'exécution du marché. Ce qui ouvrit un contentieux porté devant les juridictions nationales et la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA

⁷²GAZIBO (M.), « le pouvoir à vie corrompt à vie » in *Jeune Afrique*, hors série, n° 42, « l'Afrique en 2016. Toutes les clés pour comprendre les évolutions du continent ». P.37

⁷³Voir ROSAVALLON (P.), *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1992 ; BEZES (P.), *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009 ; SULEIMAN (E.), *Le démantèlement de l'Etat démocratique*, Paris, Seuil, 2005 ; ESPING-ANDERSON (G.), *Les trois mondes de l'Etat-providence*, Paris, PUF, 1999 ; MENY (Y.), SUREL (Y.), *Politique comparée*, Paris, Montchrestien, 2004, p. 397-398

⁷⁴Cette expression est utilisée par Timothy GARTON-ASH, s'inspirant des dictablandas et des democraduras du « pluralisme limité » de Juan LINZ, « An Authoritarian Regime : Spain » in ALLARDT (E.) et LITTUNEN (Y.), *Cleavages, Ideologies and Party systems*, Helsinki, The Academic Bookstore, 1964, pp. 291-341 ; Voir GREMION (P.) et HASSNER (P.), *Vents d'est : vers l'Europe des Etats de droit ?*, Paris, PUF, 1990

1- Echec dans la protection des droits économiques

Les Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas réussi à impacter les populations avec le discours de progrès économique et de développement. La baisse exponentielle des prix des matières premières n'a pas permis de réaliser le miracle promis aux populations. En restant le premier partenaire commercial du continent⁷⁵, les pays africains pâtissent du ralentissement du rythme de croissance de la Chine⁷⁶. L'effondrement du cours du baril de pétrole depuis la fin de l'année 2014 a plombé davantage l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest. Ce qui induit une baisse des flux de financement à destination de l'Afrique. En conséquence les monnaies se déprécient sévèrement. De juin 2014 à fin septembre 2015, les devises du Ghana et du Nigéria ont perdu 25% par rapport au dollar⁷⁷. Les pays africains qui s'étaient retrouvés assainis par les ajustements structurels des années 1990, renouent avec des déficits croissants. Les pays exportateurs de pétrole (Niger, Ghana, Côte d'Ivoire) ont risqué de se retrouver dans le rouge. Le solde négatif des balances des échanges courants s'était creusé. Il a été de 19% au Niger, 12,2% au Togo etc en 2014⁷⁸. Les budgets rectificatifs taillent dans les dépenses là où c'est le moins douloureux socialement et le moins risqué politiquement. Les investissements publics sont partout revus à la baisse⁷⁹. Les embauches de fonctionnaires sont gelées.⁸⁰ Les subventions à l'électricité ou aux carburants sont supprimées ou réduites (Mali, Côte d'Ivoire, Nigéria). Le délestage s'installe aggravant le ralentissement de l'économie. Ce qui n'est pas de nature à réduire les inégalités sociales. Face à cette situation, de milliers d'Africains prennent la route de l'Europe profitant de l'instabilité des pays de la méditerranée comme la Libye et la Tunisie. Les drames migratoires se répètent chaque année. Derrière ces catastrophes, toute une série d'accords, de conventions et de partenariats régissent les relations entre les pays d'origine et l'Europe. Des textes

⁷⁵ « Jusqu'au milieu des années 1990, la Chine était le 83^{ème} partenaire commercial de l'Afrique. Au cours des quinze années qui ont suffi à la Chine pour doubler d'abord la Grande-Bretagne, puis la France et, enfin, les Etats-Unis pour se hisser à la première place en Afrique, le continent a connu un nouvel essor, marqué par le maintien des cours de ses principales matières premières à un niveau élevé et d'importants investissements dans ses infrastructures » SMITH (S.), *La ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Paris, Grasset, 2018, p.121

⁷⁶Ibid, p. 122

⁷⁷Ibid, p 123

⁷⁸Ibid

⁷⁹TOUSSAINT (E.), *Le système dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Parsi, LLL, 2017, 333 p

⁸⁰Communiqué du Conseil des Ministres du 14 Avril 2016 au Bénin, in journal *Fraternité* n° 4093 du 14 avril 2016

souvent pointés du doigt par les organisations de défense des droits de l'homme qui accusent l'Union européenne (UE) de vouloir, sous couvert d'aide au développement, sous-traiter la question migratoire aux Etats de départ pour repousser toujours plus loin les candidats à l'exil. Un arsenal juridique contre-productif qui accentuerait le nombre de morts⁸¹. Selon l'Organisation Internationale pour les migrations, près de cent milles personnes auront transité par le Niger en 2015 pour se rendre en Libye, dernière étape avant l'Europe. Les migrants viennent du Togo, du Bénin, du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal etc. Les migrations intra-africaines sont aussi importantes que les mouvements de populations vers l'Europe⁸². En 2005, les migrations entre pays du Sud auraient atteint 61 millions. Les couloirs migratoires sont dynamiques du Mali et du Burkina vers la Côte d'Ivoire ; du Bénin, du Ghana et du Niger vers le Nigéria. En Afrique de l'Ouest, plus de 70% de l'émigration ont lieu dans la même sous-région. Les racines linguistiques et historiques communes, les mêmes attaches religieuses et historiques, les différences de revenus déterminent le choix du pays de destination⁸³. Mais, l'insécurité au Mali, la crise de 2010 en Côte d'Ivoire, le terrorisme religieux de Boko haram et son aile dissidente Ansaru au Nigéria ont diminué ce flux. Les violences d'afrophobie en Afrique du Sud et en Zambie maintiennent les candidats à l'émigration chez eux grossissant ainsi le rang des chômeurs. En l'absence de l'eldorado promis, les contestations des gouvernants montent dans le rang de l'opinion publique qui revendique les droits civils confisqués (2) et une meilleure gestion de l'Etat.

2- Echec dans la répression des droits civils

Pour réaliser les droits économiques, sociaux et culturels, les concepteurs du libéralisme autoritaire relèguent au deuxième rang les droits civils et politiques. Or, l'article 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme reconnaît une interaction entre les droits de l'Homme. La proclamation de Téhéran et la déclaration de Vienne du 25 juin 1993 adoptée par la conférence mondiale sur les droits de l'homme ont confirmé l'indivisibilité des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels et les droits de solidarité.

Mais l'impératif d'un développement qui consacre aux citoyens l'eau et le pain, occulte pour certains dirigeants la nécessité de réaliser cet objectif dans le respect des droits civils et politiques. Ainsi, les libertés publiques, principal intrant de la démocratie, sont confisquées. A défaut de continuer avec le parti unique, les

⁸¹Voir *Jeune Afrique*, Hors Série n°42, « l'Afrique en 2016. Toutes les clés pour comprendre les (r)évolutions du continent ».

⁸²SMITH (S.), op.cit, pp. 137-140

⁸³Ibid

réformes politiques ont libéralisé le système partisan. Mais, le parti unique de l'ère dictatoriale, se repositionne facilement et s'adapte au nouvel environnement. Le Rassemblement du Peuple Togolais a continué à dominer de force la vie politique togolaise en régentant toutes les institutions. Son changement de nom pour devenir « Unir » n'y a rien fait. Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire de même jusqu'au coup d'Etat du 24 décembre 1999 en Côte d'Ivoire. L'arrivée du Rassemblement Des Républicains d'Allassane OUATTARA au pouvoir à travers une alliance « RDR-PDCI » au second tour de l'élection présidentielle de 2010 l'a réhabilité. Les deux partis dominant sans partage le champ politique ivoirien⁸⁴. Le jeu électoral lorsqu'il n'est pas contrôlé par le parti au pouvoir comme lors de l'élection présidentielle de 2016⁸⁵ au Niger, est biaisé au profit du parti ou de la coalition au pouvoir comme ce fut le cas en 2011 au Bénin⁸⁶. Les électeurs ne trouvent plus d'intérêt à participer aux élections étant donné que les résultats sont connus d'avance. La compétition électorale cesse d'être intense⁸⁷. Le taux de participation baisse d'année en année comme sous le président Blaise Compaoré au Burkina Faso où il n'a jamais dépassé la barre des 30%⁸⁸.

Les manifestations publiques contre la mauvaise gestion de l'Etat sont réprimées systématiquement. C'est ainsi que la marche des syndicalistes dans les rues de Cotonou le 30 décembre 2013, contre l'organisation frauduleuse des concours de recrutement des douaniers, a été réprimée avec plusieurs blessés. Lors d'une conférence de presse, le président a assimilé le sang des blessés à celui des animaux que les manifestants auraient passé sur le corps. Il en est de même en Côte d'Ivoire où les opposants au président Allassane D. OUATTARA sont maintenus dans le silence par des poursuites sélectives⁸⁹. Au Burkina Faso, la lutte contre la modification de la constitution en 2014 s'est soldée par des pertes en vies humaines. Au Togo, l'opposition perd à chaque manifestation, des militants. Mais, la détermination du peuple finit toujours par triompher. Le discours de Sékou Touré lors de la campagne contre la communauté franco-africaine en 1958 dans lequel il déclarait « *Nous préférons la liberté dans la pauvreté à la richesse dans l'esclavage* » finit toujours par résonner dans l'esprit des opprimés. L'action

⁸⁴Un appel à la fusion contesté par le PDCI les divise dans la perspective des élections de 2020

⁸⁵Au Niger, l'élection présidentielle de 2016 s'est jouée entre le président sortant et son principal opposant emprisonné et qui n'a pas battu campagne.

⁸⁶Au Bénin, l'élection présidentielle de 2011 avait été fortement contestée par l'opposition et les résultats proclamés dans la confusion totale par la CENA

⁸⁷DORMAGEN (J-Y) et MOUCHARD (D.), *Introduction à la sociologie politique*, Paris, de boeck, 4^{ème} édition, 2015, p. 54

⁸⁸*Jeune Afrique*, Hors Série n°42, art, pré, cit

⁸⁹Le président Allassane OUATTARA a accordé, le 7 août 2018, l'amnistie aux principaux condamnés dans la crise postélectorale de 2010 dont Madame Simone GBAGBO

conjuguée des partis de l'opposition et des organisations de la société civile a abouti au départ de Blaise Compaoré au Burkina Faso. Au Bénin, le président Boni Yayi⁹⁰ a échoué dans sa tentative de modification de la constitution pour un troisième mandat et son dauphin n'a pu gagner l'élection présidentielle qui s'en est suivie. Le capitaine Sanogo a dû céder le pouvoir au président de l'Assemblée Nationale suite au coup d'Etat qu'il a organisé en 2012. Il en est de même pour Dadis Camara qui n'a pas réussi comme son prédécesseur à imposer une dictature militaire à la Guinée. Après le tôle qu'a entraîné son coup de force de révision constitutionnelle en 2009, Mamadou Tandja a fini par être emporté par un coup d'Etat qui a permis de restaurer les libertés publiques. Ce qui marque le triomphe de la démocratie sur l'autoritarisme (B)

B- La victoire de la démocratie

La vague de victoire de la démocratie sur l'autoritarisme semble être la conjugaison de deux facteurs : l'émergence d'une société civile avant-gardiste (1) et la formation de la culture démocratique (2).

1- L'émergence d'une société civile avant-gardiste

La société civile comprend une multiplicité d'organisations qui se veulent autonomes par rapport à l'Etat. Des pans minoritaires de la société s'auto-organisent pour s'opposer à des pouvoirs institués, au nom de valeurs déclarées supérieures (droits humains, écologie, etc). La résistance au pouvoir étatique reste une forte tradition africaine qui se manifeste dans la raillerie, la parenté à plaisanterie, les chansons, etc. Elle porte l'opinion publique que Alfred Sauvy considère comme une force politique qui n'est prévue par aucune constitution. En prônant le désengagement de l'Etat pour mauvaise gouvernance, les agences internationales réactivent cette notion-valise, pour avoir des interlocuteurs en dehors des gouvernements corrompus, d'un parlement ou de tribunaux à la botte. C'est ainsi qu'en 2012, face à la volonté du président Blaise Compaoré au pouvoir depuis 27 ans, de modifier à nouveau la constitution pour un énième mandat, le mouvement dénommé « Balai citoyen » a été constitué au Burkina Faso. Il a pris une part active dans l'insurrection ayant contraint le président à la démission le 31 octobre 2014. De même, il a réitéré sa détermination à lutter contre la dictature en s'opposant farouchement au coup d'Etat du 17 septembre 2015 qui tentait de mettre fin à la transition⁹¹.

⁹⁰Son successeur Patrice TALON vient d'échouer deux fois à la tentative de révision de la constitution pour renforcer ses pouvoirs.

⁹¹Voir *jeune Afrique* n° 2809 du 9 au 15 novembre 2014 ; 2854 du 20 au 26 septembre 2015 ; 2855 du 27 septembre au 3 octobre 2015

Des actions militantes naissent aussi pour se substituer à la faillite des services publics. Ces initiatives visent à résoudre un problème immédiat au plus près des populations. Un fonctionnaire entre cependant dans la société civile sitôt qu'il quitte ses bureaux. Des ONG de sensibilisation des populations sur les maladies comme le VIH sida, la scolarisation des filles etc circulent les hameaux les plus reculés pour s'adresser aux populations⁹². Corps intermédiaires et citoyens médiatiques se retrouvent dans la nébuleuse société civile érigée en contre-pouvoir. C'est ainsi que les coupures intempestives de l'électricité ont conduit à la naissance du mouvement « y en a marre » en 2008 au Sénégal. Il prit par la suite, une part active en février 2012 dans la contestation du troisième mandat du président Abdoulaye WADE. Les émeutes dites de la faim de 2008 ou 2010, mêlaient revendications politiques et sociales à Douala (Cameroun) ou à Maputo (Mozambique). Au Niger, en mars 2005, apparaissait la « Coalition équité, qualité et lutte contre la vie chère » issue des milieux syndicaux, des associations de consommateurs etc. Elle est née en réaction au projet de TVA sur les produits alimentaires à 19%. Le dynamisme de cette coalition a pris de court les pouvoirs locaux et internationaux, annonçant les émeutes sociales de 2008 et la dénonciation de la révision de la constitution par le président Mamadou TANDJA en 2009⁹³. Les mobilisations pour la transparence des royalties versées par les multinationales aux Etats ont fait surgir de nouvelles formes internationales d'action. Des alliances entre groupes du Sud et du Nord ont inspiré des mobilisations africaines pour une meilleure transparence financière dans la gestion des Etats et combattre les accords de partenariat économique prévus avec l'Union Européenne. Cette émergence de la société civile renforce la culture démocratique gage du respect des droits de l'homme et du développement économique.

2- Le renforcement de la culture démocratique

La culture démocratique repose sur un ensemble de normes, comportements et symboles qui déterminent l'action politique des individus et servent de références. A la collectivité, elle donne un système de valeurs et de considérations qui assure la cohérence du fonctionnement des institutions et des organisations étatiques. La démocratie secrète cette culture et la nourrit. Mais elle est vieille en Afrique et tire sa source de la culture de la confiance, du devoir, de la parole donnée remarquée dans les tontines. Le faisceau de démocratisation qui a lui sur les peuples africains au lendemain des indépendances avant l'autoritarisme a toujours entretenu cette culture de protestation et de manifestation qui a cristallisé le refus des régimes autocratiques. C'est dans la rue que s'exprime la défiance à

⁹²Voir COURAGE (G.), *Les Afriques au défi du XXIe siècle*, Paris, Belin, 2014, p. 279

⁹³Ibid, p. 280

l'endroit du pouvoir avec pillage des bâtiments publics ou destruction des sièges des partis uniques ou dominants. La culture démocratique qui consacre les droits de l'homme et l'Etat de droit est garante de ces droits. Les régimes de Faure GNASSINGBE, Boni YAYI, Blaise COMPAORE etc ont été contestés dans la rue par des manifestations parfois violentes. La communauté internationale prend parfois fait et cause pour les manifestants qui ragailardis dans leur revendication occupent les lieux sensibles de la capitale. Les régimes autocratiques cèdent devant l'ampleur des manifestations. Joseph KABILA a du réviser sa volonté de changer la constitution pour s'éterniser au pouvoir.

Cette culture démocratique devient une barrière à la dictature et contribue à la consolidation de la démocratie. En effet, la consolidation constitue une phase plus longue et se définit comme le processus d'institutionnalisation et de légitimation du régime issu de la transition⁹⁴. Elle requiert une certaine robustesse et une capacité du système à supporter les crises sans succomber⁹⁵, mais aussi un certain niveau de performance, notamment sur les plans économique et de la qualité du fonctionnement des institutions⁹⁶. Selon Jean NJOYA, une démocratie est consolidée lorsqu'elle semble vouloir durer, lorsqu'on espère la voit se prolonger dans le temps. Pour lui, la consolidation de la démocratie vise à éviter toute régression de nature autoritaire⁹⁷. Pour mieux apprécier le caractère consolidé de la démocratie, il évoque quelques logiques à savoir : la logique des symptômes, la logique préventive, la logique de l'autoperception.

La logique des symptômes cherche à assurer une adéquation entre la consolidation démocratique et l'absence de comportement antidémocratique. Il s'agit d'une consolidation comportementale. Il faut que les gens rejettent l'utilisation de la violence. Car, c'est le symptôme principal d'une institutionnalisation démocratique ratée. C'est l'exemple d'assassinat, l'intimidation des candidats et des électeurs, la tentative violente de renversement des élus, le nettoyage ethnique ou social, les émeutes et la destruction des biens publics. Il faut accepter les élections comme la seule condition de dévolution du pouvoir. Le refus de participer aux élections démocratiques, la manipulation des élections par la fraude et l'intimidation, le refus des résultats des élections

⁹⁴BRATTON (M.) et VAN DE WALLE (N.), *Democracy experiments in Africa : regime transitions in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, Cambridge, 1997 p. 87

⁹⁵BEETHAM (D.), "Conditions for democratic consolidation", *Review of African Political Economy*, n° 60, 1994, pp. 157-172

⁹⁶DUCATENZEILER (G.) et ETHIER (D.), « la consolidation démocratique : nouveaux questionnements », *Revue internationale de politique comparée*, vol 8, N° 2, 2001, p.45

⁹⁷NJOYA (J.), *Cours d'état de droit et démocratie*, Chaire Unesco, Gouvernance et démocratie, université d'Abomey-Calavi (Bénin), 2009

démocratiques, les protestations hors institutions démocratiques, la prise du pouvoir par les armes. Dans ce cas, les élections deviennent le seul jeu possible ou, pour reprendre une formule d'Adam PRZEWORSKI, « the only game in town »⁹⁸. Dans la logique des symptômes, il faut rejeter la transgression de l'autorité qui se manifeste par l'ignorance par les gouvernants de la limite de leur fonction. Ils doivent perdre l'habitude de se placer au dessus de la loi, la transgression de la séparation des pouvoirs en ignorant la décision des assemblées ou des tribunaux. La logique de la mise à l'épreuve permet de résister aux conditions imprévisibles, aux crises, aux menaces et à l'agressivité. Ainsi, le désordre doit être pris au sérieux même s'il fortifie la démocratie. Conclut-il alors « *qu'on ne considère pas qu'un enfant est en santé s'il souffre d'une poussée de fièvre chaque fois qu'il sort de chez lui sans trois épaisseurs de chandail de laine* »⁹⁹. En conséquence, un régime démocratique doit être apte à surmonter les situations graves de crise. D'où la nécessité d'une adaptation comportementale aux logiques crisielles. La crise a trois répercussions sur le régime démocratique : Ou bien la démocratie s'écroule. Il s'agit là d'une dynamique de faiblesse face aux crises récurrentes ; Ou bien la crise est surmontée avec succès établissant ainsi un précédent durable. La crise remplit dans ce cas une fonction vitale, épistémologique et est informative à la démocratie ; Ou bien la démocratie disparaît momentanément pour reprendre vie¹⁰⁰. C'est l'hypothèse d'un régime non consolidé. C'est pourquoi la démocratie est appréciée par une génération d'élections qui permet de mesurer la capacité des acteurs politiques à accepter la démocratie non seulement comme un moyen de dévolution du pouvoir, mais également comme un système où les partis perdent les élections. Toutefois, le paradoxe que la crise implique est la non linéarité de la démocratie. La logique préventive permet de tenir compte de la légitimité, la rationalité des acteurs dans le jeu démocratique (opposition radicale-opposition modérée). Il s'agit d'interroger l'interaction stratégique entre les acteurs. Le seul jeu doit être la démocratie et personne ne peut imaginer agir en dehors du cadre des institutions démocratiques. Il faut considérer les crises comme les séquences d'action interactives. Il faut prendre en compte les fondements institutionnels, la gouvernance, les élections. La logique de l'autoperception permet d'apprécier la perception que les citoyens ont de l'expérience de vie de la démocratie à travers les enquêtes, les interviews etc¹⁰¹.

⁹⁸PRZEWORSKI (A.), *Democracy and the market. Political and economic reform in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge University Press, Cambridge, 1991, p. 74

⁹⁹Ibid

¹⁰⁰Cas du Mali en 2012 et du Burkina Faso en 2014

¹⁰¹NJOYA (J.), idem

Conclusion

Démocratie, libéralisme autoritaire et l'émergence en Afrique de l'Ouest pose le problème du choix du modèle de développement. En effet, l'échec des régimes dictatoriaux à la fin des années 1980 couplé par la fin de la guerre froide a rouvert le débat sur le succès des pays démocratiques et a repositionné la démocratie libérale comme le seul modèle de développement¹⁰². En même temps, le succès de la Chine à la fin des années 2000 a créé le doute dans le fondement de la théorie de la paix démocratique. Si l'expérimentation du modèle chinois n'a pas conduit au développement, celui de la paix démocratique n'y a pas aussi conduit. Mais, dans l'expérimentation des deux modèles, la durée dans le temps a été courte. Dix ans après l'engagement dans la voie démocratique, on a assisté à une restauration autoritaire en Afrique de l'Ouest (Togo, Burkina, Niger, Bénin, Nigéria, Côte d'Ivoire etc). La fin des années 2000 coïncide à nouveau avec le refus de l'autoritarisme. Les pays africains sont en plein dans la théorie cyclique des régimes. Pour l'historien grec Polybe, les Etats naissent initialement sous forme de monarchie, sous la direction d'un chef sage, qui fonde une dynastie héréditaire. Les héritiers du roi-fondateur finissent inévitablement par abuser de leur position pour satisfaire leurs propres intérêts, la monarchie dégénérant alors en tyrannie. Certains parmi les hommes, les plus influents du royaume se rassemblent pour renverser le tyran et fondent un régime aristocratique. Mais leurs descendants succombent eux aussi à la corruption, faisant dériver l'Etat aristocratique en oligarchie. Le peuple se révolte alors pour fonder une démocratie qui, sous l'influence des démagogues, dégénère en ochlocratie. La cité est alors plongée dans le chaos, d'où finit par émerger un chef sage qui fonde une nouvelle monarchie dynastique¹⁰³. On tend de ce point de vue à un nouveau paradigme du libéralisme en Afrique de l'Ouest.

¹⁰²FUKUYAMA F., op.cit

¹⁰³STEUER C., *la science politique en fiches*, Paris, Ellipses, 2012, p. 31